



Conseil économique et social

Distr. générale
1^{er} décembre 2015
Français
Original : anglais

Commission du développement social

Cinquante-quatrième session

3-12 février 2016

Suite donnée au Sommet mondial

pour le développement social et la vingt-quatrième

session extraordinaire de l'Assemblée générale :

thème prioritaire : repenser et renforcer le développement
social dans le monde contemporain

Déclaration présentée par la Fondation internationale de la famille, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

La famille, lieu de rencontre pour les générations

La Déclaration suivante a été approuvée par les 1836 délégués venant de 43 pays, qui ont participé au dix-neuvième Congrès international de la famille, organisé par la Fondation internationale de la famille à Mexico, du 16 au 18 octobre 2015, pour souligner le rôle crucial des familles dans le développement social et pour confirmer notre engagement à aider les familles dans le monde entier et à contribuer à la paix universelle et au respect des droits de l'homme par le biais de nos cours d'enrichissement familial et d'autres programmes.

Les représentants politiques, universitaires et de la société civile nommés ci-dessous, ainsi que nous, familles participant au dix-neuvième Congrès international de la famille à Mexico, organisé à l'heure où l'Organisation des Nations Unies fête son soixante-dixième anniversaire et le vingt-cinquième anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant, en prolongement des précédents Congrès et de l'ensemble des travaux de la Fondation internationale de la famille dans soixante-six pays, convenons de ce qui suit :

Déclaration mondiale de la famille

Nous reconnaissons qu'à partir de l'âge nubile, l'homme et la femme ont le droit de se marier et de fonder une famille, conformément à l'article 16 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, et nous exprimons notre reconnaissance pour le travail accompli dans le monde entier au cours des dernières années concernant la proclamation, la préparation et la célébration de l'Année internationale de la famille et de son vingtième anniversaire en 2014. Nous saluons également les différentes résolutions et décisions adoptées à ce sujet par l'Assemblée générale des Nations Unies et d'autres organismes internationaux,

Nous soulignons que, en tant que constituants de base essentiels des sociétés, les familles ont un rôle crucial à jouer dans le développement social, assumant la responsabilité principale de nourrir, protéger, éduquer et socialiser les enfants, ainsi que leur inculquer les valeurs de citoyenneté et d'appartenance à la société, et apportent une contribution essentielle au nouveau programme de développement pour l'après-2015, de sorte que l'une des manières de mesurer la réussite des nouveaux objectifs de développement durable sera l'aptitude à renforcer et à protéger toutes les familles,

Nous nous félicitons de la mention dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 pour le développement durable des familles cohésives pour « assurer une éducation de qualité à tous les niveaux de l'enseignement » et pour chacun, « quels que soient son sexe, son âge, sa race ou son origine ethnique, y compris les personnes handicapées, les migrants, les autochtones, les enfants et les jeunes en situation de vulnérabilité »,

Nous rappelons l'objectif de « faire une place aux soins et travaux domestiques non rémunérés et les valoriser, par l'apport de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille »,

Nous confirmons notre volonté d'aider les familles dans le monde entier et de contribuer à la paix universelle et au respect des droits de l'homme à travers les

cours d'enrichissement de la famille et d'autres programmes, ainsi que par le biais de notre travail de plaidoyer auprès de l'Organisation des Nations Unies et d'autres institutions internationales, et nous sommes reconnaissants pour le travail des milliers de bénévoles qui s'y sont engagés dans le monde entier.

Nous nous adressons aux organisations internationales, gouvernements, législateurs et représentants de la société civile en formulant les recommandations suivantes :

1. Autonomiser les familles en favorisant l'intégration d'une perspective familiale dans l'élaboration des politiques aux niveaux national, régional et international, en supprimant les obstacles sociaux, politiques, juridiques et économiques à leur participation active dans la société, en leur permettant de revendiquer davantage de contrôle sur leurs ressources et leurs choix de vie, en particulier les décisions sur les investissements dans la santé, le logement et l'éducation, et en fournissant les moyens de reconnaître le temps, les efforts et l'argent que les familles engagées investissent dans leurs enfants.

2. Axer les stratégies d'atténuation de la pauvreté sur la famille en tant qu'unité; reconnaître que l'éclatement de la famille peut être à la fois une cause profonde et un effet de la pauvreté; considérer sa prévention comme une priorité et promouvoir le bien-être des familles et de leurs membres en abordant toutes leurs fonctions, y compris la formation de la famille, le partenariat, le soutien économique, l'autonomisation des femmes, la conciliation du travail et des responsabilités familiales, l'éducation des enfants et leur développement, pour s'assurer que personne ne soit laissé pour compte.

3. Fournir les droits aux congés parentaux complets, au moyen de ressources suffisantes et flexibles et communiquer à cet égard; promouvoir des systèmes de développement des compétences et d'apprentissage tout au long du cycle de la famille et dans les périodes de transition, pour faciliter, pour les parents, leur réintégration au marché du travail après qu'ils ont eu le nombre souhaité d'enfants et renforcer le dialogue et les partenariats entre les décideurs sociaux et les parties prenantes concernées, notamment les familles, les associations familiales, le secteur des affaires, les syndicats et les employeurs, pour développer et améliorer les politiques et pratiques favorables à la famille sur le lieu de travail.

4. Élaborer des mesures actives pour favoriser le bien-être psychologique des enfants et des jeunes, en tenant compte des situations familiales; prévenir la violence, la toxicomanie et la délinquance juvénile; et promouvoir les transitions de l'école au travail et la sécurité économique des jeunes adultes afin de faciliter la formation de la famille et sa stabilité, en particulier parmi la population dont les ressources socioéconomiques sont précaires.

5. Reconnaître et encourager la responsabilité des pères et la contribution des hommes aux familles, élaborer des politiques pour lutter contre les effets de l'absence des hommes sur le bien-être de la famille et promouvoir une paternité active et le droit au regroupement familial des immigrants.

6. Faciliter les soins et l'assistance intergénérationnels et promouvoir un accès équitable aux ressources qui renforcent les liens familiaux, tels que les cours d'enrichissement de la famille, les classes sur les méthodes parentales positives ou des programmes de mentorat, et encourager le bénévolat des personnes âgées dans

les écoles et imposer des exigences de service communautaire pour les lycéens, obligeant les jeunes à aider les personnes âgées dans leurs activités quotidiennes.

7. Promouvoir les célébrations annuelles de la Journée internationale des familles (le 15 mai) comme une occasion de sensibiliser sur les questions relatives à la famille et la connaissance des processus sociaux, économiques et démographiques qui les concernent; la Journée mondiale des parents (le 1^{er} juin) comme une occasion d'apprécier à sa juste valeur l'engagement désintéressé de tous les parents aux quatre coins du monde pour leurs enfants et leur sacrifice, pendant toute leur vie, pour le maintien de leur relation; et la Journée mondiale de l'enfance (le 20 novembre) comme journée de fraternité mondiale et de la compréhension entre les enfants, et d'activités consacrées à la promotion des idéaux et du bien-être des enfants du monde.

8. Appuyer la collecte de données et la recherche sur les questions touchant à la famille et sur l'incidence des politiques publiques sur celle-ci et investir dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques et programmes axés sur la famille.
